

(1)

( N° 121 )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 13 AVRIL 1866.

—

### NATURALISATION ORDINAIRE.

—

1° Rapports faits, au nom de la commission, par M. THIENPONT.

—

I

*Demande du sieur Olgerd-Raymond SABINSKI.*

—

MESSIEURS,

Le sieur Sabinski est né, le 20 février 1837, à Zbrzyz (Pologne).

La fâcheuse circonstance de l'exil de son père, à Jschernigof, en 1858, unie à l'état politique de la Pologne, décida le pétitionnaire à quitter son pays natal pour se rendre en Italie, puis à Paris et, après un séjour peu prolongé à Heidelberg, à se fixer définitivement à Bruxelles. N'ayant plus quitté cette ville depuis 1860, il y suivit à l'université les cours de sciences politiques et administratives.

Tous les renseignements fournis par les autorités sont très-favorables.

Sa position de fortune paraît aisée, et il désire définitivement adopter la Belgique pour sa nouvelle patrie.

Promettant, le cas échéant, d'acquitter le droit d'enregistrement, votre commission, Messieurs, vous propose d'accueillir avec faveur la demande du pétitionnaire.

*Le Rapporteur,*  
L. THIENPONT.

*Le Président,*  
H. DE BROUCKERE.

---

## II

*Demande du sieur Henri MICHIELS.*

MESSIEURS ,

Le sieur Michiels est né à Nederwceert (Limbourg cédé).

Depuis longtemps le pétitionnaire habite la Belgique où, pendant qu'il demeurait à Melsele (Flandre orientale), il a contracté mariage avec une femme belge.

Plusieurs enfants sont issus de cette union, et les autorités constatent qu'il remplit les devoirs d'un bon père de famille.

Propriétaire d'une ferme à Calloo, il est allé, en 1848, habiter cette commune où il fait en outre le commerce de moutons.

L'administration locale rend hommage à sa conduite et à sa moralité.

Né dans le Limbourg cédé, le 21 septembre 1802 et ayant négligé, pour conserver la qualité de Belge, de faire, en temps opportun, la déclaration prescrite par l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 4 juin 1839, votre commission, Messieurs, vous propose d'accorder au pétitionnaire la faveur qu'il sollicite.

L'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 30 décembre 1833 le dispense de payer le droit d'enregistrement.

*Le Rapporteur,*  
L. THIENPONT.

*Le Président,*  
H. DE BROUCKERE.

2° Rapport fait, au nom de la commission, par M. MOUTON.

## III

*Demande du sieur Amédée-Louis-Justin VALLOIS.*

MESSIEURS,

Le sieur Vallois est né à Valenciennes, le 10 mars 1844, et il est venu s'établir en Belgique avec sa famille en 1848; son père exerce à Quiévrain la profession de meunier.

Il est décidé à continuer cette industrie et à se fixer dans le pays, sans esprit de retour.

Les autorités consultées donnent sur sa conduite et sa moralité les renseignements les plus favorables.

En conséquence, votre commission est d'avis de prendre sa demande en considération, le pétitionnaire s'engageant à acquitter le droit d'enregistrement.

*Le Rapporteur,*  
**D. MOUTON.**

*Le Président,*  
**H. DE BROUCKERE.**

---

**3° Rapport fait, au nom de la commission, par M. BOUVIER-EVENEPOEL.**

---

**IV**

*Demande du sieur Jean-Guillaume-Pierre VROEDSIZ.*

---

**MESSIEURS,**

Le pétitionnaire est né à Breda, le 29 juin 1827. Il a habité son pays natal jusqu'au 15 décembre 1845, époque à laquelle il s'est rendu en Belgique, avec ses parents, pour habiter Bruxelles.

Il a été incorporé dans la milice nationale, le 5 mai 1846, et désigné pour le 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie, où il a contracté des engagements volontaires successifs et où il sert encore en qualité de maréchal-des-logis.

Les renseignements sur sa conduite étant favorables et le pétitionnaire ayant pris l'engagement d'acquitter le droit d'enregistrement, votre commission a l'honneur de vous proposer de prendre sa demande en considération.

*Le Rapporteur,*  
**BOUVIER-EVENEPOEL.**

*Le Président,*  
**H. DE BROUCKERE.**

---